

ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Point n° 5 de l'ordre du jour

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État

EDB-2020-17

**Conseil d'administration
de l'École Du Breuil
Séance du 4 décembre 2020**

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 6 février 2020, votre Conseil a approuvé le budget primitif (BP) de l'exercice 2020 de l'École Du Breuil. Le compte administratif a, quant à lui, été validé lors de la séance du 18 juin et les résultats affectés lors de la présente séance.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le débat porte également sur les engagements pluriannuels envisagés et l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la régie.

1- Un exercice budgétaire 2020 atteignant un rythme de croisière, malgré la crise sanitaire

1-1 Une prévision plus fiable des dépenses de fonctionnement

Le premier exercice budgétaire de la régie personnalisée avait été marqué par une consommation des crédits de fonctionnement inférieure d'environ 660 000 € au budget primitif. Cet écart était très largement imputable au caractère excessivement optimiste de la prévision en matière de budget de personnel : en effet, le budget avait été calculé sur la base d'un effectif complet pendant toute l'année. Or, il aurait fallu tenir compte de la constitution progressive de l'effectif au cours de l'année (renforts liés à la création de l'établissement public) et d'un taux de vacance frictionnel et conjoncturel relativement élevés pour obtenir une prévision exacte. Cette prévision a été réajustée en 2020 et la consommation sera proche de la prévision, l'écart étant imputable à un poste resté en réserve et à un autre devenu vacant à l'été, qui ne sera remplacé qu'en 2021.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement courant, l'ajustement principal a porté sur l'estimation plus réaliste des dépenses supportées au titre de la restauration des élèves et du personnel et la prise en compte de certaines dépenses qui n'avaient à l'époque pas été facturées en année pleine (certaines dépenses informatiques de la Ville ou liées aux fluides).

Sur ce poste, l'exercice 2020 sera peut-être marqué à nouveau par une consommation inférieure aux prévisions mais pour des motifs différents : la prévision aura été plus exacte, avec un an de recul, mais aura été impactée par la crise sanitaire, qui voit une baisse d'activité que ne compensent pas les quelques surcoûts induits : prestations de nettoyage, masques et produits désinfectants.

Au total, la dépense de fonctionnement prévue au budget primitif était de 6,325 M€ pour une prévision d'exécution aujourd'hui estimée à 6,17 M€.

1-2 Des recettes de fonctionnement conformes aux prévisions, avec encore quelques incertitudes sur l'apprentissage :

Deux facteurs importants marquaient le budget 2020 en matière de recettes de fonctionnement : la hausse des recettes de formations pour adultes, notamment en raison de la montée en puissance des formations en agriculture urbaine et permaculture, et la hausse des recettes d'apprentissage du fait de la réforme du mode de financement. Sur le premier point, la recette constatée sera presque conforme aux attentes, le nombre d'auditeurs ayant atteint les prévisions et, pour ce qui concerne la permaculture, la plupart des sessions ayant été reprogrammées après l'interruption forcée du printemps. En revanche, pour l'apprentissage, une exécution sans doute inférieure aux prévisions est à prévoir, du fait de niveaux de contribution des employeurs publics finalement basés sur des tarifs globalement inférieurs à ceux retenus par les branches pour les apprentis salariés dans le secteur privé.

Le montant de l'exécution projetée en recettes s'établit à 6,25 M€, soit un solde projeté légèrement excédentaire de 80 000 €. Avec l'affectation de l'excédent de 2019, ce montant atteint 6,91 M€ et le solde 743 000 €.

1-3 Un budget d'investissement affecté par des facteurs conjoncturels

Pour la seconde année consécutive, la Ville a accordé à l'Ecole Du Breuil une subvention d'investissement importante, destinée à poursuivre un rattrapage en matière d'équipement et de petits travaux, dans l'attente d'une opération plus ambitieuse de restructuration. Cette subvention, fixée à 600 000 €, a été affectée pour 300 000 € à des diagnostics préalables en vue de l'opération de restructuration, pour 200 000 à des travaux délégués à la DCPA et, enfin, pour 100 000 € à l'équipement en matériel pour le domaine, l'investissement matériel et logiciel en informatique et le mobilier et l'équipement pédagogiques. Par ailleurs, l'école pouvait compter sur 119 000 € de dotation aux amortissements.

Il est apparu en cours d'année que les 300 000 € sanctuarisés pour des études ne seraient pas dépensés cette année en raison du report des décisions de lancement dû au décalage du calendrier électoral. Par ailleurs, avec une activité ralentie à cause du COVID, la DCPA n'a pu dépenser que 40 000 € pour des travaux délégués. Il a donc été nécessaire de revoir, en cours d'année, le programme d'investissement pour mobiliser plus de crédits directement par l'école, ce qui a notamment permis la rénovation des équipements de réseau informatiques, celle du wifi et plusieurs achats de renouvellement pour le matériel des deux ateliers de jardinage (remorques, outillage), l'acquisition de tablettes pour les élèves ou encore l'achèvement de l'équipement audiovisuel des salles. Quelques chantiers de réparation sur les VRD ont également été engagés (arrosage, allée carrossable).

2- Les orientations générales du budget 2021

2-1 Le contexte

La réforme de la formation professionnelle va finir de produire ses effets de diverses manières en 2021 : la plupart des apprentis seront désormais financés selon le nouveau dispositif mis en place par la loi, à savoir un coût de formation pris entièrement en charge par l'employeur, soit via les branches (à travers les OPCO) pour le secteur privé, soit directement, ou avec l'appui du CNFPT, pour les apprentis du public. Le périmètre d'application des nouveaux tarifs sera ainsi plus important.

Par ailleurs, d'un point de vue institutionnel, la réforme va obliger l'Ecole à la fois à obtenir le label qualité « qualiopi » pour sa formation en apprentissage et une partie de sa formation pour adultes et à devenir un centre de formation pour apprentis de plein exercice. Ces deux évolutions auront certainement des conséquences sur l'organisation et les compétences à mobiliser au sein de l'établissement.

L'impact de la situation sanitaire et ses conséquences sur l'activité économique sont difficiles à anticiper et chiffrer. Il faut espérer que le gouvernement maintiendra son appui aux entreprises pour le recrutement d'apprentis, qui avait eu des effets positifs à la dernière rentrée. Mais on peut a contrario craindre que le ralentissement durable de l'activité ne vienne percuter cette embellie à la prochaine rentrée. L'effet de la crise finit aussi par atteindre les finances publiques et l'Ecole devra, comme la Ville et ses satellites, être très attentive à sa dépense de fonctionnement.

Le soutien de la Ville à l'Ecole reste résolu. La subvention de la Ville reste stable, la baisse apparente intégrant en réalité la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2019 et de celui projeté en 2020.

2-2 Les leviers d'action en matière de recettes et de dépenses

En matière de recettes, plusieurs leviers sont à disposition de l'Ecole, avec plus ou moins de maîtrise : pour l'apprentissage, le premier levier sera celui d'un suivi attentif des recettes à percevoir de nos partenaires opérateurs de compétences et employeurs publics d'apprentis. Le second sera de poursuivre l'effort de recrutement avec les difficultés inhérentes à la période, notamment la plus grande difficulté de toucher des candidats potentiels avec la disparition ou la « virtualisation » des salons et autres journées portes ouvertes.

Il conviendra également de redresser la situation en matière de recrutement en infra bac scolaire. Cependant, les effets d'une éventuelle amélioration sur la subvention du ministère de l'agriculture, verse sur la base des effectifs à la rentrée n-1, ne se feront sentir que l'année suivante. La création d'un CAP agricole à la rentrée 2021 a, entre autres, cet objectif.

Pour les formations adultes, la priorité sera donnée en 2021 à la certification et le volume des formations sera stable, ainsi que les recettes attendues.

En matière de dépenses, les recettes étant donc stables, il conviendra de piloter au plus juste la masse salariale, tout en prenant en compte les besoins d'expertise et de gestion générés par le nouveau contexte (CFA, certification). Pour ce qui est des charges de fonctionnement courant, le budget est aujourd'hui calculé au plus juste et peu de postes permettent d'envisager des économies n'affectant pas le fonctionnement de l'établissement.

2-3 Esquisse de budget

Pour la section de fonctionnement, les hypothèses de recettes sont certaines pour la subvention Ville et celle de la DRIAAF (avec une baisse marquée pour cette dernière). Pour l'apprentissage, les perspectives sont à nouveau en légère hausse (effectifs et recettes unitaire). Dans ce cadre, les dépenses sont ajustées légèrement à la baisse par rapport au BP 2020 mais cohérentes avec l'exécution prévisionnelle.

Section de fonctionnement	BP 2020	Prévision d'exécution 2020	Esquisse 2021
Recettes	6 325 500	6 913 425	6 270 000
Dépenses	6 325 000	6 170 676	6 270 000

Pour la section d'investissement, l'esquisse budgétaire intègre les reports de 2019 et 2020 et les dotations aux amortissements. Les dépenses prévoient à nouveau l'allocation de 300 000 € pour la réalisation d'études préliminaires au projet de restructuration. Une rénovation de la chaudière du bâtiment A est envisagée. Pour le reste, seront poursuivis des investissements de matériel mécanique pour le domaine, de renouvellement informatique et de travaux intérieurs et extérieurs, tels que la rénovation du terrain de sports.

Section d'investissement	BP 2020	Prévision d'exécution 2020	Esquisse 2021
Recettes	719 676	896 000	701 000
Dépenses	719 676	320 000	701 000

3- Les engagements pluriannuels

Le projet immobilier n'étant pas encore engagé, les données pluriannuelles restent identiques à celles de 2020.

Une proportion importante du personnel de l'École Du Breuil (70 %) est constituée de fonctionnaires titulaires ou de contractuels de droit public à durée indéterminée. Les autres personnels sont en contrat à durée déterminée.

Les autres engagements pluriannuels concernent le domaine des achats (l'école est membre de plusieurs groupements de commande pilotés par la Ville de Paris, pour une durée limitée généralement à 3 ans).

Dans le domaine pédagogique, les engagements sont généralement fixés pour une durée de cinq ans (validation de formations ou de modules pédagogiques par la DRIAAF, convention avec Paris Sud sur la licence professionnelle, affiliation au CFA de l'ADAF...).

4- L'endettement

L'École Du Breuil n'a pour l'instant pas eu recours à des instruments de financement externe, ni pour le financement de ses investissements, ni pour le financement de sa trésorerie.

Je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'engager le débat sur les orientations budgétaires de l'Ecole Du Breuil en 2020.

Le Président du Conseil d'administration

Christophe NAJDOVSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Najdovski', with a large, sweeping flourish underneath.